

**agir**  
POUR  
L'ENVIRONNEMENT



Communiqué de presse daté du 20 avril 2021

## **RAPPORT DE L'ANSES SUR LA 5G : BEAUCOUP DE QUESTIONS ET PEU DE REPONSES**

Paris, le 20/04/2021 : La présentation du rapport de l'ANSES sur la 5G met en évidence la stupéfiante incertitude accompagnant le déploiement de ce nouveau standard de téléphonie mobile. **Les experts de l'ANSES posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses concrètes.**

Alors que l'Agence nationale des fréquences (ANFr) a autorisé, ces six derniers mois, pas moins de 32023 antennes relais 5G, que le gouvernement a lancé les procédures d'attribution des fréquences de la cinquième génération de téléphonie mobile fin 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) confirme que le niveau d'exposition augmentera de 30% avec l'arrivée de la 5G.

Cette temporalité prêterait à sourire si elle ne nous renvoyait pas à une mauvaise habitude bien française consistant à prendre une décision climaticide puis l'évaluer ensuite. Mélangent vitesse et précipitation, le gouvernement a préféré passer en force et ce sans attendre les résultats des expertises engagées, tant du point de vue de l'impact climatique que sanitaire.

A défaut d'objectiver la controverse, le président de la République a préféré manier l'insulte et la caricature, renvoyant les opposants à la 5G à leurs Amish et leur lampe à huile.

Mépris d'autant plus regrettable que le Haut conseil pour le climat a très sévèrement mis en cause la 5G et que l'ANSES évite soigneusement de prendre position quant aux effets sanitaires. Seule certitude : La 5G augmentera le niveau de champ électromagnétique ambiant de 30% et pourrait, selon l'ANFr, accroître de 50% le nombre de points atypiques où l'exposition est considérée comme élevée !

## CONTACT

PRIARTEM : 01 42 47 81 54

Agir pour l'Environnement : 01 40 31 02 37

**PRIARTEM est la première ONG créée sur la problématique "ondes-santé-environnement"**

PRIARTÉM, Association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général (10 avril 2018), agréée usagers du système de Santé (arrêté du 31 octobre 2017) et agréée protection de l'Environnement (16 décembre 2017) Priartem se bat, depuis 2000, pour la protection de la santé et de l'environnement face aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques

**Agir pour l'Environnement est une association de mobilisation citoyenne pour une planète vivable.**

L'association fait pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible. L'association compte près de 26 000 adhérents et refuse tout financement issu des pouvoirs publics afin de garder intacte son indépendance d'action.